

16/05/2018



SCIENTIFIQUES

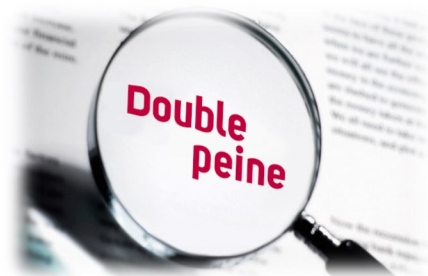
LES ASTREINTES :

Coupes budgétaires en 2018

Les directions centrales d'emploi nous confirment que leurs budgets de paiement des astreintes ne permettront pas de couvrir l'année 2018. Par exemple, à ce jour, l'enveloppe dédiée à la DCSP permettra de payer les astreintes à hauteur de 65% des besoins départementaux pour les trois premiers trimestres !!!

En 2017, les budgets n'étaient déjà pas suffisants pour couvrir l'ensemble de l'année.

INADMISSIBLE Les agents sont doublement pénalisés, par la haute pénibilité de ce régime horaire et l'absence de rémunération.



Comment le Ministre de l'Intérieur peut diffuser un message de lutte sans merci contre la délinquance et le terrorisme alors que son Ministère n'est même plus capable de compenser la disponibilité opérationnelle de ses agents ?

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20

Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI saisit le Ministre de l'Intérieur pour dénoncer cette situation ahurissante et méprisante.

Le SNAPATSI VOUS DEFEND !